



ASSOCIATION HUNTINGTON FRANCE

Siège social : 165 AV HENRI GINOUX - 92120 MONTROUGE
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

ASSOCIATION HUNTINGTON FRANCE

Siège social : 165 AV HENRI GINOUX - 92120 MONTROUGE
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'ASSOCIATION HUNTINGTON FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION HUNTINGTON FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note changement de méthode comptable de l'annexe des comptes annuels concernant l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note "Changement de méthode comptable" de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (EAR).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 mars 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Djamel Zahri'.

Djamel Zahri

Associé

Comptes Annuels
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Association ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

165 Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE FRANCE

exponens 

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrit au tableau de l'ordre de Paris

<http://www.exponens.com>

- SOMMAIRE -

ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	7

Annexe comptable

Annexe au bilan et compte de résultat	10
---------------------------------------	----

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	20 700	17 023	3 677	10 379
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	83 120	67 624	15 496	13 869
Autres immobilisations corporelles	7 983	6 226	1 756	3 988
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 301		3 301	3 134
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	115 118	90 873	24 245	31 385
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	61 657		61 657	31 891
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	380 659		380 659	413 705
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	11 283		11 283	2 121
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	453 599		453 599	447 717
TOTAL ACTIF	568 717	90 873	477 844	479 102
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	15 245	15 245
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 461	
Report à nouveau	417 546	417 546
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	3 858	16 461
Situation Nette (sous-total)	453 110	449 252
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL FONDS PROPRES	453 110	449 252
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 975	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	3 975	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 885	12 194
Dettes fiscales et sociales	10 483	17 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	392	58
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	20 760	29 851
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	477 844	479 102

- BILAN PASSIF -

ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	20 950	19 430
Ventes de biens	1 235	1 727
Ventes de prestations services	11 903	8 966
Dont parrainages		
Subventions d'exploitation	50	52 775
Vts des fondateurs ou conso. de la dot, consommable		
Ressources liées à la générosité du public	246 801	218 344
Dont les dons manuels	244 935	218 344
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie	1 866	
Contributions financières	22 788	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 720	1 069
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3	25 745
Total des produits d'exploitation I (1)	305 449	328 055
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes (3)	158 952	226 006
Aides financières	54 810	
Impôts, taxes et versements assimilés	258	981
Salaires et traitements	48 769	47 916
Charges sociales	16 718	20 543
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	17 159	16 128
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions		
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	3 975	
Autres charges		
Total des charges d'exploitations II (2)	300 640	311 575
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 809	16 480
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (5)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	3 146	1 544
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	3 146	1 544

- COMPTE DE RESULTAT -

ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	3 146	1 544
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	7 955	18 023
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	214	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 894
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (VI)	214	1 894
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 089	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		3 333
Total des charges exceptionnelles (VII)	4 089	3 333
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-3 875	-1 439
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	222	123
TOTAL DES PRODUITS	308 809	331 492
TOTAL DES CHARGES	304 951	315 031
EXCEDENT OU DEFICIT	3 858	16 461
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	827	
Prestations en nature		
Bénévolat	49 325	
TOTAL	50 152	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	594	
Prestations en nature	234	
Personnel bénévole	49 325	
TOTAL	50 152	

ANNEXE COMPTABLE

ASSOCIATION HUNTINGTON DE FRANCE

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 473 869€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 3 858€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'Association Huntington France a pour objet social de soutenir les familles concernées par la maladie de Huntington et la recherche scientifique sur cette maladie.

Ces activités sont centrées essentiellement sur :

- la défense des intérêts matériels et moraux des familles concernées par la maladie,
- l'aide à la recherche médicale sur cette maladie,
- le soutien aux malades ainsi qu'à leur entourage,
- la création et la gestion d'établissements susceptibles de recevoir des malades.

Dans ce but, elle pourra mettre en œuvre tous moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet en France et à l'international. L'Association Huntington France est ouverte à la participation de toute personne sensible aux actions et à l'objet de l'association.

Changement de méthode comptable :

Le règlement N° 2022-04 du 30 juin 2022, modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, prévoit la présentation dans l'annexe des comptes de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

L'association présente pour la première fois ce tableau dans l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023.

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Dettes :

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Fonds propres :

La rubrique « fonds propres » correspond au cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de l'association et acquis définitivement à celle-ci.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-					-
Autres Immobilisations incorporelles	20 700					20 700
Total Immobilisations Incorporelles (I)	20 700	-	-	-	-	20 700
Terrain	-					-
Constructions	-					-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	73 268		9 852			83 120
Installations générales, agencements, aménagements divers	-					-
Matériel de transport	-					-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 983					7 983
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	81 250	-	9 852	-	-	91 103
Participations	-					-
Créances rattachées à des Participations	-					-
Autres Titres Immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	3 134		167			3 301
Total Immobilisations Financières (III)	3 149	-	167	-	-	3 316
Total Général (I + II+III)	105 099	-	10 019	-	-	115 118

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-			-
Autres Immobilisations incorporelles	10 321	6 702		17 023
Total Immobilisations Incorporelles (I)	10 321	6 702	-	17 023
Terrain	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	59 399	8 225		67 624
Installations générales, agencements, aménagements divers	-			-
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 995	2 231		6 226
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations Corporelles (II)	63 394	10 456	-	73 851
Total Général (I + II)	73 714	17 158	-	90 873

Produits à recevoir :

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2023
Produits à recevoir (dons, adhésions...)	61 657
Totaux	61 657

Etat des créances :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	61 657	61 657	
Charges constatées d'avance			
Totaux	61 657	61 657	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Informations sur les postes du passif du bilan :

Tableau de Variation des Fonds Propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise									
Fonds propres avec droit de reprise									
Ecart de réévaluation									
Réserves	15 245	16 461	-21 610	3 858	3 741				35 564
Report à nouveau	417 546								417 546
Excédent ou déficit de l'exercice	16 461	-16 461	21 610						
Dotations consommables									
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
TOTAL	449 252	-	-	3 858	3 741	-	-	-	453 110

Information sur les fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issue de Ressources liées à la générosité du public	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la Clôture	
			Montant Global	Dont Remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Projet Roger De Spoerberch		12 788	8 813			3 975	
...							
Total	-	12 788	8 813	-	-	3 975	-

Pensions, Retraites et versements similaires :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non significatif.

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-		
Emprunts et dettes financières divers	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 885	9 885	
Dettes fiscales et sociales	10 483	10 483	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-		
Autres Dettes	392	392	
Produits constatés d'avance	-		
Total	20 760	20 760	-
Emprunts souscrits sur l'exercice			
Emprunts Remboursés sur l'exercice			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Autres informations :

Honoraires du commissaire aux comptes :

Conformément au Code de Commerce (C.com. art R123-198 et R233-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023, figurant au compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à 4 740 € TTC.

Engagements hors bilan :

Au titre de la convention avec l'Université Grenoble Alpes pour la thèse d'Anna TREVISAN conclue le 28/09/2023, l'association s'engage à verser la somme de :

- 30 000 € en 2024
- 30 000 € en 2025
- 15 000 € en 2026.

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Informations sur les postes du compte de résultat :

- Cotisations : Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.
- Dons Manuels : Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice. Les dons perçus par l'association en début d'exercice suivant, et dont la date de règlement correspond à l'année, sont enregistrés en produits sur l'exercice pour les sommes reçues jusqu'au 15 janvier N+1. S'ils sont affectés par les donateurs, les fonds non utilisés dans la période font l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés.
- Mécénats : Les contributions financières sans contrepartie sont des ressources reçues essentiellement de fondations. Les contributions financières sont enregistrées sur la base des décisions d'attribution des fonds à l'association. Les contributions financières sont comptabilisées à la signature de la convention dans un compte de produits. Lorsque les fonds ont été affectés à un projet défini par un financeur et n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en « Fonds dédiés » et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses.

- Assurance vie : Les assurances vies sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité :

Les produits ont été imputés à l'appel à la générosité du public de la façon suivante :

- Cotisations sans contrepartie (affectation à 100 %)
- Dons (affectation à 100 %)
- Legs (affectation à 100 %)
- Participation libre sur manifestations (affectation à 100 %)

Les charges ont été imputés à l'appel à la générosité du public de la façon suivante :

- Frais de recherche de fonds : affectation des charges directes par nature (100 %)
- Charges générales : affectation des charges directes par nature (100 %)
- charges salariales :

les frais de personnel sont répartis sur la base d'une clé de répartition liée au temps passés :

- missions sociales : 80 %
- recherche de fonds : 10 %
- frais de fonctionnement : 10 %.

Les missions sociales représentent l'ensemble des actions auprès des malades et le financement de la recherche.

Les charges sur les missions sociales ont été affectées directement en fonction de la nature des dépenses. Les charges de personnel sont à 80 % directement liées aux missions sociales, suivant le temps alloué.

Les frais de collecte sont composés d'une partie des frais de communication et de 10 % des charges de personnel.

Les charges de fonctionnement comprennent toutes les charges non affectées aux précédentes lignes.

Les contributions volontaires en nature sont constituées par :

- Le bénévolat : pour un total de 3 847 heures sur 2023, valorisé au SMIC.
- Des dons en nature.

Compte de résultat par origine et destination :

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont Générosité du Public	TOTAL	Dont Générosité du Public
PRODUITS PAR DESTINATION				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	20 950	20 950	19 430	19 430
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	244 935	244 935	218 344	218 344
- Legs, Donations et assurances-vie	1 866	1 866	25 736	25 736
- Mécénat	22 788	22 788	29 788	29 788
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	714	714		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 506		15 209	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17 506		15 209	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	50		22 987	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	308 809	291 253	331 494	293 298
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	202 603	186 303	197 603	197 603
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15 246	14 788	20 245	20 245
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	82 904	82 446	97 059	97 059
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	222		123	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 975	3 975		
TOTAL	304 950	287 512	315 030	314 907
EXCEDENT OU DEFICIT	3 859	3 741	16 464	- 21 609

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont Générosité du Public	TOTAL	Dont Générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	49 325	49 325		
- Prestations en Nature				
- Dons en Nature	827	827		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Préstations en Nature				
Dons en nature				
TOTAL	50 152	50 152	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	50 152	50 152		
- Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	50 152	50 152	-	-

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public :

EMPLOIS PAR DESTINATION		N	N-1
Emplois de L'exercice			
1 - Missions Sociales			
France	- Actions Réalisées par l'organisme	186 303	197 603
	- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
Etranger	- Actions Réalisées par l'organisme		
	- Versements à un organisme central ou organismes agissant en France		
2- Frais de Recherche de Fonds		14 788	20 245
3- Frais de Fonctionnement		82 446	97 059
TOTAL DES EMPLOIS		283 537	314 907
4- Dotations aux Provisions et Dépréciations			
5- Reports en fonds Dédiés de l'exercice		3 975	
Excédent de la générosité du public de l'exercice		3 741	
TOTAL		291 253	314 907

RESSOURCES PAR ORIGINE		N	N-1
Ressources de L'exercice			
1 - Ressources Liées à la générosité du Public		291 253	293 298
1.1 -Cotisations Sans Contreparties		20 950	19 430
1.2 -Dons, Legs et Mécénats			
- Dons Manuels		244 935	218 344
- Legs, Donations et assurances-vie		1 866	25 736
- Mécénats		22 788	29 788
1.3 -Autres Ressources liées à la générosité du public		714	
TOTAL DES RESSOURCES		291 253	293 298
2- Reprises sur Provisions et dépréciations			
3- Utilisation des fonds dédiés antérieurs			
Déficit de la générosité du Public de l'exercice			21 609
TOTAL		291 253	314 907
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		224 322	245 932
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		3 741	- 21 610
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		- 9852	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		218 211	224 321

Etat des avantages et des ressources provenant de l'étranger :

Etat du contributeur	Date	Personnalité juridique	Nature	Caractère	Mode de paiement	Montant
ALLEMAGNE	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	Chèque	80,00
ALLEMAGNE	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	Virement	4 690,43
ALLEMAGNE	2023	Personnes morales	Monétaire	Direct	Virement	1 013,69
ALLEMAGNE	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	50,00
TOTAL Allemagne						5 834,127
BELGIQUE	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	10,00
TOTAL Belgique						10,00
CANADA	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	50,00
TOTAL Canada						50,00
ESPAGNE	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	20,00
TOTAL Espagne						20,00
GRANDE-BRETAGNE	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	25,00
TOTAL GRANDE-BRETAGNE						25,00
PORTUGAL	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	30,67
TOTAL PORTUGAL						30,67
QUEBEC	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	30,00
TOTAL QUEBEC						30,00
SUISSE	2023	Personnes morales	Monétaire	Direct	Virement	12 788,00
SUISSE	2023	Personnes physiques	Monétaire	Direct	CB	100,00
TOTAL SUISSE						12 888,00
TOTAL						18 887,79